

**RÉSOLUTION N° 675**

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR  
L'AGRICULTURE (IICA) POUR 2020, RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET  
VINGT-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-et-unième réunion ordinaire,

VUS :

Les documents IICA/CE/Doc. 722 (21), “États financiers de l’IICA pour l’exercice 2020 et rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 723 (21), “Vingt-septième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.d du Règlement du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA d’“examiner les états financiers de l’Institut et, à la demande du Conseil ou lorsqu’une décision s’impose, conformément à la Convention, d’envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil” ;

Que le Conseil interaméricain de l’Agriculture (le Conseil), à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du CRV, et approuvé son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l’article 3.k de son règlement intérieur, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions au sujet de ses recommandations ; et

Que le CRV indique, dans son vingt-septième rapport, qu’il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’IICA pour l’exercice financier 2020 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l’Institut et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l’IICA pour l’exercice 2020 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, et de prier le directeur général de l’Institut de les transmettre à la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil, pour que celui-ci en prenne connaissance.
2. D’approuver le Vingt-septième rapport du CRV et de prier le Directeur général de tenir compte des recommandations contenues dans ce rapport.
3. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.
4. De reconnaître les efforts consentis par l’IICA en vue de conserver des états financiers propres, et d’exhorter son directeur général à poursuivre sa politique de transparence.